

OBJET : Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Autorisation de signature de la convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et versement d'une subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, modifiée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 article 26,

Vu la circulaire de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) en date du 14 février 2006, relative à la mise en œuvre du programme « réussite éducative »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 octobre 2006 relative au Programme de Réussite Educative,

Considérant la demande de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) d'établir une convention de partenariat avec le Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), dans la continuité de la convention précédente 2023-2024, pour la coordination de bénévoles afin d'accompagner des actions de mentorat au bénéfice de 15 jeunes sottevillais,

Considérant que la participation correspondante s'élève à 1 800 € au titre des frais de coordination pour l'année 2024-2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'AFEV en annexe
- de verser une subvention à hauteur de 1 800€, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°155

OBJET : Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Autorisation de signature de la convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Dans le cadre du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), la Ville met en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la scolarité pour les enfants et jeunes scolarisés à Sotteville-lès-Rouen.

Le LudoCLAS, déployé sur l'ensemble des écoles élémentaires, repose sur des actions d'accompagnement méthodologique, de soutien scolaire, d'ouverture culturelle et de soutien à la parentalité. Cette prise en charge bénéficie à 100 enfants environ pour l'année 2024-2025, au sein de groupes d'une dizaine d'enfants (5 pour le niveau CP).

Toutefois cette dynamique collective ne correspond pas à certains enfants ou jeunes ayant des troubles affectant leur sociabilité.

Le RÉCRE a formalisé, depuis 2021, un partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), permettant de faire bénéficier à 15 enfants ou jeunes sottevillais d'un « mentorat ». Ainsi un étudiant bénévole vient 2 heures par semaine au domicile de l'enfant ou du jeune, en présence des parents, pour un accompagnement individuel de soutien scolaire, et propose une sortie par semaine.

L'AFEV est financée par le dispositif national « 1 jeune, 1 mentor » pour développer ces missions de soutien scolaire et d'ouverture culturelle. Le plan national de mentorat prend en charge une partie des frais liés à la coordination du dispositif, la formation et l'accompagnement des jeunes, les relations avec les partenaires... L'AFEV sollicite un cofinancement de la commune.

Nous vous proposons donc de conventionner avec L'AFEV pour un effectif de 15 enfants ou jeunes en 2024-2025, et de verser à l'association une subvention de 1 800 €.